PATE COLORANTE - TOUPRET DECORATION

1-IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial :	**PATE COLORANTE**
Usage normal :	**Pour teinter les enduits décoratifs**
Nom, adresse complète :	**TOUPRET SA** **24, rue du 14 juillet** **F 91813 Corbeil-Essonnes Cedex**
Téléphone de la société : Fax :	**01 69 47 20 20** **01 60 75 87 11**

2- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description : Préparation à base du composant suivant et d'additifs non dangereux.

Composants présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE :

Noms	n° CEE	n° CAS	Concentration	Symbole	Phrases R
2-méthyl-2,4-pentanediol	203-489-0	107-41-5	0 – 10 %	X i	R 36 / 38

3- IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers :	Néant
Effets néfastes sur la santé :	Néant
Effets sur l'environnement :	Néant
Dangers physiques et chimiques :	Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
Classification de la préparation :	Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la Directive 1999/45/CE.

4- PREMIER SECOURS

Cas général :	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Après inhalation :	Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau :	Le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau pour éliminer le produit.
Après contact avec les yeux :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue.
Après ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, faire appel à un médecin. Ne pas faire vomir.

5- MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : Tous les agents d'extinction sont utilisables : eau pulvérisée, CO2, poudre.

Recommandations : Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool..

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Non nécessaires.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthode de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées), et placer les fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur.
Pour l'élimination des résidus se reporter au § 13

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Informations générales : Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Manipulation :
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune.
Précautions à prendre contre un incendie ou explosion : Aucune.

Stockage : Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité.
Conditions de stockage :
- Recommandées Aucune.
- Contre-indiquées : Aucune.
Matériaux d'emballage : Ceux d'origine.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Valeurs limites d'exposition :

	ppm	mg/m3
2-méthyl-2,4-pentanediol	25	125

Protection individuelle : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire : Non nécessaire.
- Protection des mains : Port de gants conseillés.
- Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection de la peau : Après contact avec la préparation, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique :	Liquide.
- Couleur :	Selon désignation du produit.
- Odeur :	Caractéristique.
- pH :	non déterminé
- Ebullition	100° C.
- Point Eclair :	entre 68 et 101 °C.
- Limite d'explosivité dans l'air :	Non Concerné.
- Densité :	entre 1,4 et 2,1
- Solubilité dans l'eau :	Pas ou peu miscible.

10- STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
Réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage. Pas de produit de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE et non classée. Pas d'effet d'irritation. Aucun effet de sensibilisation connu.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Informations générales :	Catégorie de pollution des eaux 1 : peu polluant. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Aucune perturbation environnementale n'est à craindre si le produit est manipulé et utilisé dans les règles de l'art.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Recommandations :	Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.
Méthode d'élimination :	De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Emballages souillés :	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette préparation est classée non dangereuse selon les réglementations transports de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

16- AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées : pour plus de détails, se reporter à la fiche technique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2 :

R 36 / 38 : Irritant pour les yeux et la peau.